

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi deux mai à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation : Vendredi 26 avril 2024

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Rusmaeni SANMOHAMAT (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Absents :

Mme Marguerite FILIMOHAAU
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
 Monsieur Maurice PELAGE est désigné secrétaire de séance.

N° d'ordre : 19
Date de mise en ligne : 03 MAI 2024

DELIBERATION N° 46 /24/IV

HABILITANT LE MAIRE A VERSER DES SUBVENTIONS EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT, POUR L'EXERCICE 2024

Le Conseil municipal de la ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 02 mai 2024,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 22/2024 du 26 avril 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 10 avril 2024, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Maire est habilité à verser les subventions aux associations détaillées ci-dessous :

Article	Bénéficiaire	Montant
6574	Association SOS Mangrove	150 000 XPF
6574	Association « Centre d'Initiation à l'Environnement » (CIE)	350 000 XPF
6574	Association CALEDOCLEAN	500 000 XPF
6574	Association ENSEMBLE POUR LA PLANETE (EPLP)	50 000 XPF
6574	Association RED GROUND	250 000 XPF
	TOTAL	1 300 000 XPF

Article 2 : Le versement de ces subventions est imputable au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget 2024 de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : Les associations attributaires devront fournir à la Ville du Mont-Dore avant le **1^{er} avril 2025**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation des subventions. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'association défaillante pour restitution des sommes indûment perçues.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée sous format électronique et notifiée à chaque attributaire.

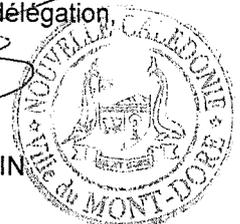
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 MAI 2024

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Pour le Maire absent et par délégation,
Le 1^{er} adjoint,

Le secrétaire de séance,

Maurice PELAGE

Jean-Jacques AFCHAIN



NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de l'environnement, pour l'exercice 2024.

P.J.: Projet de délibération.

La Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie, et de l'environnement, s'est réunie le 10 avril 2024 afin d'émettre un avis sur ces différentes demandes. Les observations de celles-ci sont mentionnées ci-dessous :

En préambule, M. BERTHELOT souligne que le budget 2024 est en hausse de 9,5% par rapport au budget 2023, traduisant ainsi l'effort de la Ville malgré les contraintes financières actuelles.

- **Association « SOS Mangrove »** sollicite une subvention de fonctionnement de 150 000 F CFP, par courrier en date du 23 janvier 2024. Cette aide servirait à couvrir les frais liés aux animations sollicitées par les établissements scolaires, notamment avec le lycée du Mont-Dore et à la réhabilitation de mangroves au niveau de la caserne de gendarmerie de Saint-Michel et de l'estuaire de la rivière de La Coulée.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 150 000 F CFP.

Mme SANMOHAMAT demande si un délai doit être respecté pour la plantation de plants de palétuviers dans le cadre des mesures compensatoires.

M. CASTEX répond par l'affirmative. Le délai est fixé à septembre 2025. Il précise que la Ville est en étroite collaboration avec la province Sud et des visites régulières sur site sont opérées. Aujourd'hui, il y a plus de connaissance sur l'écosystème mangrove et des mesures alternatives sont intégrées. En effet, la Ville privilégie des travaux de reconnexion hydraulique (remonter l'eau sur les parcelles concernées) pour retrouver un taux de salinité qui convient à la mangrove. Ces travaux sont en cours et devraient se finaliser ce mois-ci.

Ensuite, des analyses du substrat seront menées afin de s'assurer que les conditions soient remplies pour pouvoir procéder à la plantation. Si les analyses sont favorables, il sera procédé à la plantation des 2 000 plants prévus dans le cadre du programme. Dans le cas contraire, les plantations se feront ailleurs.

M. BERTHELOT précise que le programme de plantation des plants de palétuviers en partenariat avec le lycée du Mont-Dore est bien distinct de celui de la caserne de gendarmerie. La Ville n'était pas concernée par les mesures compensatoires au niveau du Lycée et ce programme est clos depuis 2021. Ce dont parle M. CASTEX est celui du programme de la caserne de gendarmerie.

Il ajoute qu'il y a aussi la régénération naturelle grâce, en partie, aux ouvrages hydrauliques réalisés par la Ville.

M. CASTEX souligne qu'aujourd'hui, il est davantage question de surface de compensation que de nombre de plants.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 150 000 F CFP.**

- **Association « Centre d'Initiation à l'Environnement » (CIE)** sollicite par courrier en date du 2 novembre 2023, une subvention de fonctionnement de 500 000 F CFP dont cette aide servirait à la réalisation d'animations dans les établissements scolaires de la commune du Mont-Dore pour sensibiliser les élèves et les équipes pédagogiques au développement durable et à l'environnement.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 350 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 350 000 F CFP.**

- **Association « CALEDOCLEAN »** sollicite par courrier en date du 17 janvier 2024, une subvention de 500 000 F CFP dont cette aide servirait au fonctionnement de l'association et particulièrement à l'organisation de journées de plantation « grand public » sur le Mont-Dore.

Depuis plusieurs années, l'association organise sur la commune du Mont-Dore des opérations de nettoyage de sites pollués et de reboisement de zones dégradées au niveau de la Vallée de La Coulée et la rivière des Pirogues. L'an dernier, près de 14 000 plants ont été plantés, entre mars et août 2023 sur la commune. Cette année, l'association a pour ambition de réaliser le même objectif.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 500 000 F CFP.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 500 000 F CFP.**

- **Association « Ensemble Pour La Planète » (EPLP)** sollicite par courrier en date du 22 mars 2024, une subvention de 300 000 F CFP dont cette aide servirait au bon fonctionnement de l'association.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 50 000 F CFP.

M. BERTHELOT précise que l'association a multiplié par 3 leur demande de financement pour 2024 (rappel : 100 000 F CFP demandé en 2023). En regardant les recettes perçues en 2023 au titre des subventions, elles sont de l'ordre de 3,5 M F CFP contre 7 M F CFP en recettes prévisionnelles pour 2024.

Il déplore également que l'association dénigre certains partenaires avec lesquels la Ville travaille.

M. GOYON souhaite connaître leurs actions dans la commune. Il demande si l'association intervient sur le terrain, dans les institutions ou dans les associations.

M. CASTEX répond qu'elle intervient à l'échelle institutionnelle mais pas sur des actions de terrain.

Mme SANMOHAMAT demande si l'association a une action spécifique de prévue pour 2024.

M. BERTHELOT répond par la négative.

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 50 000 F CFP.**

- **Association « RED GROUND »** sollicite par courrier en date du 31 janvier 2024, une subvention de fonctionnement de 300 000 F CFP dont cette aide servirait au fonctionnement de l'association et particulièrement à l'organisation de journées de plantation « grand public » sur la Vallée de la Coulée et aux opérations de nettoyage sur cette même zone.

Compte tenu des critères, l'exécutif propose de lui verser 250 000 F CFP.

M. BERTHELOT indique que l'association mène des actions environnementales, avec la Ville et des prestataires sur la Vallée de La Coulée, et des vides greniers mensuels sur La Coulée. Sur ce dernier point, l'association a été lauréate d'un budget participatif de la province Sud (3 105 000 F CFP). Il est donc nécessaire de cloisonner la partie environnementale de la partie vide-greniers. Pour autant, l'exécutif souhaite augmenter le financement de la Ville car, au-delà des plantations à la Vallée de La Coulée, il faut aussi s'occuper de l'entretien des plants et RED GROUND est réactive dans ce domaine.

Mme SANMOHAMAT demande si la province Sud intervient dans l'entretien des plants.

M. BERTHELOT répond par la négative. Il précise que depuis le début de la mandature, les plantations réalisées sont le fruit de subventions versées par la Ville aux associations (ex : CALEDOCLEAN, RED GROUND, MOCAMANA) et de financements extérieurs. A noter qu'une multitude d'acteurs (ex : Conservation Internationale, Mocamana, Sud Forêt, WWF) est venu apporter sa quote-part, soit en financement soit en logistique (fourniture de plants).

⇒ **AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents, pour 250 000 F CFP.**

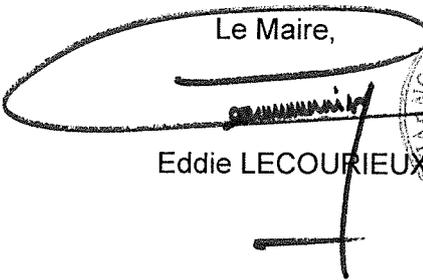
M. GOYON indique que l'association MOCAMANA n'a pas encore communiqué de dossier de demande de subvention en raison d'un souci de fonctionnement interne.

M. BERTHELOT propose que la somme de 450 000 F CFP (versée chaque année) soit réservée en attendant la réception du dossier.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 26 AVR. 2024

Le Maire,


Eddie LECOURIEUX

